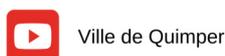
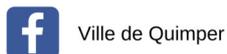


CONTACT PRESSE
DAREMPRED KELAOUÏÑCABINET / COMMUNICATION
KABINED/ KEHENTIÑHÔTEL DE VILLE ET
D'AGGLOMERATION
TI-KËR HA TOLPAD-KERIOÙ
29107 QUIMPER/KEMPERTÉL./PGZ. 02.98.98.88.99
presse@quimper.bzh**PLUS D'INFOS**
www.quimper.bzh

Bénévoles solidaires : réseau d'entraide de proximité

L'isolement et les inégalités sociales peuvent s'accroître dans le contexte sanitaire actuel et frapper les personnes vulnérables ou en situation d'isolement social. Il est de notre devoir de rester solidaire à l'heure du confinement : la commune de Quimper, les associations et citoyens s'organisent pour maintenir le lien avec les personnes fragiles.

Tous les quimpérois sont invités à porter une attention particulière aux personnes les plus fragiles susceptibles d'avoir besoin d'aide.

Par ailleurs, les réseaux d'entraide de proximité se révèlent plus que jamais utiles pour apporter une aide aux personnes qui en ont besoin.

Au nom de la solidarité locale, la commune de Quimper a relancé un appel à des volontaires bénévoles solidaires afin d'assurer des missions d'assistance de première nécessité en direction des plus vulnérables. 70 aidants sont enregistrés à ce jour.

La collectivité est engagée dans la préservation de la santé de toutes et tous afin d'assurer la continuité des services publics au bénéfice des habitants de Quimper.

Avec ce second confinement, le renforcement des situations de précarité ou d'isolement peut être une réalité.

Pour ce faire, la Ville renforce son action d'accompagnement à destination de celles et ceux qui en ont le besoin par la création d'un collectif de « bénévoles volontaires ». Leurs missions : apporter une attention particulière aux voisinages, aux personnes qui connaissent des difficultés, aux personnes en situation d'isolement social...

Le bénévole solidaire est autorisé à effectuer les activités suivantes, en intervenant au plus près de son lieu d'habitation afin de respecter les consignes gouvernementales du confinement :

- Pour les aidants de moins de 65 ans : récupérer et distribuer l'aide alimentaire et/ou l'aide d'urgence aux plus démunis, maintenir une solidarité de proximité en livrant les courses de produits essentiels.
- Pour les aidants de plus de 65 ans : maintenir un lien avec les personnes fragiles isolées par téléphone, mail, etc.
- Participer à la campagne d'appels téléphoniques en direction des personnes inscrites sur le registre communal des personnes vulnérables.
- Apporter une assistance aux associations caritatives du territoire qui pourraient en exprimer le besoin.

Le bénévole solidaire s'engage à :

- Exercer les missions susmentionnées ;
- Rendre compte à l'autorité territoriale ou toute autre personne désignée comme référent de ses activités ;
- Respecter une obligation de discrétion et de confidentialité sur les informations dont il peut avoir connaissance lors de sa mission.

Si vous avez connaissance de personnes en situation d'isolement ou connaissant des difficultés, vous pouvez contacter le 02 98 98 89 04.